

# ALGERIE : Agriculture, quelle politique fiscale ?

--	--	--

« Actuellement, le Sud est une mine d'or ! On peut y gagner vraiment beaucoup d'argent. L'Etat propose des aides, et en plus il ne réclame aucun impôt. Pour les investisseurs, c'est le rêve ! Il en vient d'ailleurs de tout le pays. »

Md Sami Agli, fils d'une des grandes familles de la région et représentant local du FCE.

Emprunt de 900 millions \$ à la BAD. «Cela nous renseigne sur l'idéologie de ce gouvernement qui préfère emprunter ailleurs que de se battre ici pour récupérer l'argent public parti dans les droits de douane non payés, les impôts non recouverts et les factures gonflées».

Louisa Hanoune. Constantine Novembre 2016.

Un certain nombre d'agro-éleveurs et agriculteurs bénéficient de revenus extrêmement confortables sur lesquels il ne serait que justice de voir la collectivité nationale prélever une part.

Slimane Bédrani 1995.

**Recueil réalisé par Djamel BELAID**  
Ingénieur Agronome

## **Les eaux fossiles sacrifiées au productivisme agricole**

### **Le Sahara algérien, eldorado de la tomate**

Pierre Daum. Le Monde Diplomatique. Mai 2016, p16-17

Le sud-est des hauts plateaux algériens connaît un développement spectaculaire de la culture de tomates sous serres. Obéissant à une logique de profit à court terme, cette production permet d'alimenter les marchés d'un pays longtemps éprouvé par les pénuries. Mais elle met en danger les palmeraies et les ressources aquifères fossiles, et pose de graves problèmes de santé publique en raison de l'usage intensif de pesticides.

Les touristes qui découvrent les hauts plateaux algériens pour gagner le Grand Sud en gardent un souvenir ébloui. La route nationale 83, qui relie Tébessa à Biskra, y traverse des paysages rocaillieux d'une rare beauté. Entre les contreforts du massif des Aurès au nord et les monts des Nementcha au sud, tout n'est que roc, sable et poussière.

### **Des milliers de serres-tunnels**

Nous sommes à 450 kilomètres au sud-est d'Alger, aux portes de l'immensité saharienne. Le désert s'affirme déjà ; en été, la chaleur est insupportable et les couleurs se limitent au jaune et au gris, parfois teinté de rose. Aucun vert, bien sûr, puisque rien ne peut pousser sur un sol aussi pauvre en matières organiques et sous un ciel aussi avare en pluie. Et pourtant. Au hasard d'un chemin transversal, ou parfois à quelques mètres de la route nationale, un spectacle étonnant s'offre au visiteur : à perte de vue apparaissent ici et là, posées sur le sable, des milliers de serres-tunnels, ces longs couloirs de plastique en forme de demi-tonneau. A l'intérieur, dans une atmosphère humide et tiède, des rangées de tomates parfaitement rondes, toutes de la même espèce : la tofane, une variété standard, grosse et vigoureuse.

### **Des tomates d'hiver venues du désert**

Depuis quelques années, de décembre à mars, la quasi-totalité des tomates consommées en Algérie proviennent de la région des monts Ziban, autour de Biskra. En particulier de deux zones : celle d'El-Ghrouss à l'ouest et celle de M'Zirâa à l'est. En 2014, la production des monts Ziban a atteint quelque 300 000 tonnes, soit près d'un tiers de la production annuelle de l'Algérie (1). Ces tomates d'hiver, d'un goût fade et qui s'abîment très vite, ne peuvent être cultivées dans les zones traditionnelles du Nord (Tipaza, Mostaganem, Skikda, Annaba), où il fait trop froid à cette saison. Elles n'en sont que plus rentables, faute de concurrentes, et leur prix peut atteindre les 100 dinars (0,85 euro) le kilo sur les étals d'Alger ou d'Oran ; une somme très élevée pour le consommateur, qui pourtant en réclame toujours plus. L'été, lorsque arrive la tomate de saison cultivée en plein champ dans les plaines du Nord, le prix baisse de moitié, voire des deux tiers, retrouvant un cours considéré comme normal.

### **Acaricides, fongicides, désherbants...**

Des tomates dans le désert, comment est-ce possible ? La réponse tient à deux éléments : les engrais et les forages. La pauvreté du sol est compensée par un recours massif aux engrais chimiques — essentiellement de l'azote, du phosphate et du potassium. Même si on ne parle pas de culture hors-sol, comme en Europe (2), cela y ressemble : les racines s'enfoncent à peine dans le sol sableux, d'où elles ne tirent que peu de nutriments. Quant à l'eau, il serait erroné de croire qu'elle n'existe pas : il suffit de creuser.

### **L'Etat ne réclame aucun impôt**

S'il est sec en surface, le Sahara abrite en sous-sol d'immenses réserves d'eau. Selon les estimations, le système aquifère du Sahara septentrional (SASS), qui s'étend du Maroc à la Libye en passant par l'Algérie et la Tunisie, renfermerait quelque 60 000 milliards de mètres cubes d'eau. Des eaux pour la plupart piégées il y a plusieurs milliers d'années et organisées en strates hermétiquement séparées. Les plus profondes peuvent se trouver à deux mille mètres sous terre, mais les plus superficielles sont à portée de main, à une profondeur d'entre dix et trois cents mètres. Pour 20 000 euros, n'importe qui peut réaliser son propre forage et rendre soudain fertile son morceau de désert (3). « Actuellement, le Sud est une mine d'or !, affirme M. Mohamed Sami Agli, la quarantaine, fils d'une des grandes familles de la région et représentant local du Forum des chefs d'entreprise (FCE), la principale organisation patronale algérienne. On peut y gagner vraiment beaucoup d'argent. L'Etat propose des aides, et en plus il ne réclame aucun impôt. Pour les investisseurs, c'est le rêve ! Il en vient d'ailleurs de tout le pays. »

**L'Etat propose des aides, et en plus il ne réclame aucun impôt.**

### **Des subventions étatiques**

L'explosion de la plasticulture (agriculture sous serres de plastique) de Biskra doit autant aux initiatives privées qu'à l'intervention de l'Etat. « Même si on a l'impression que l'Etat est absent, en réalité il est l'acteur le plus important du développement de l'agriculture saharienne, rappelle Tarik Hartani, directeur de recherche à l'université de Tipaza, à la tête d'une équipe de chercheurs spécialisés dans l'agriculture algérienne. C'est lui qui crée les

conditions nécessaires en construisant des routes, en électrifiant d'immenses territoires, en réalisant de gros forages, en creusant des canaux d'irrigation » L'Etat intervient aussi en subventionnant l'installation de nouveaux agriculteurs et en attribuant quelques terres encore disponibles. Cette distribution d'argent et de parcelles est en principe réglementée, avec dépôt de dossier, commission d'attribution, etc. En pratique, chacun sait qu'une bonne maârifa (« connaissance » ou « piston ») vaut toujours mieux qu'un dossier, si solide soit-il.

**Une bonne maârifa vaut toujours mieux qu'un dossier, si solide soit-il.**

### **Le miracle des serres « canariennes »**

Depuis vingt ans, et plus encore depuis cinq ans, la région de Biskra, traditionnellement connue pour ses dattes, est ainsi devenue le théâtre d'une sorte de ruée vers l'or. S'y retrouvent pêle-mêle paysans locaux, gros investisseurs nationaux et ouvriers agricoles venus du nord — auxquels s'ajoutent quelques clandestins marocains et maliens. Depuis 2009 sont apparues des serres « canariennes », sur le modèle au format gigantesque répandu dans les îles Canaries, couvrant d'une seule toile plastifiée jusqu'à 1,5 hectare, soit l'équivalent de 37 serres-tunnels. Leur prix, autour de 60 000 euros, les réserve aux gros investisseurs, mais elles offrent une rentabilité très élevée. « La saison dernière, avec un cours de la tomate à 50 dinars — prix de gros —, je me suis fait 600 millions [de centimes, soit l'équivalent de 50 000 euros] de bénéfice net, assure M. Nordine M., rencontré aux alentours de M'Zirâa, à 80 kilomètres à l'est de Biskra. En une saison, j'ai quasiment remboursé mon investissement. Maintenant, ce n'est que du bonus ! »

**« La saison dernière, avec un cours de la tomate à 50 dinars, je me suis fait 600 millions de bénéfice net. En une saison, j'ai quasiment remboursé mon investissement. Maintenant, ce n'est que du bonus ! »**

A la mi-mars, une fois achevé le cycle de la tomate d'hiver, on poursuit le travail en semant du melon ou de la pastèque. Ces fruits arrivent eux aussi sur les étals avant ceux produits dans les champs traditionnels du Nord. Au bout de quelques années, lorsque le propriétaire des serres a accumulé un petit pécule, il plante de jeunes palmiers et place ainsi ses économies dans la datte, une culture beaucoup plus sûre que celle de la tomate et du melon : moins d'entretien, un rendement stable, un prix de vente toujours élevé (actuellement, autour de 5 euros le kilo) et, surtout, un

débouché à l'export — la fameuse deglet noir (« datte de lumière »), dont la « capitale » se situe à Tolga, à quarante kilomètres à l'ouest de Biskra, juste à côté d'El-Ghrouss, est le seul produit alimentaire exporté d'Algérie. En une vingtaine d'années, le nombre de palmiers dattiers du pays a plus que doublé : il atteint aujourd'hui 18 millions, dont le quart dans les Ziban, où des fortunes sont en train de se constituer.

Le village de M'Zirâa est le symbole le plus visible de ce phénomène d'enrichissement spectaculaire. Ce minuscule hameau constitué il y a dix ans encore de quelques maisons basses prend aujourd'hui des allures de grosse bourgade cossue, où chaque propriétaire veut afficher sa nouvelle richesse en se faisant construire une énorme maison de trois ou quatre étages avec tellement de pièces qu'elle ressemble à un petit hôtel. En décembre 2015, alors qu'un immense marché de gros flambant neuf s'appêtait à ouvrir à l'extrémité de la rue principale, qui s'allonge chaque mois, toutes les nuits, dès 3 heures du matin, des camions immatriculés aux quatre coins du pays faisaient déjà la queue pour charger. Deux jours plus tard, on retrouve ces tomates sur tous les étals, pour le plus grand bonheur des consommateurs, dont beaucoup se souviennent des pénuries des années 1960 à 1990 et ne veulent en aucun cas les revivre.

### **Des tomates pas du tout « bio »**

Mais quelles tomates ? Des tomates que plusieurs de nos interlocuteurs biskris ne mangeraient « pour rien au monde ! ». Car les rendements obtenus dans la plasticulture saharienne ne pourraient être aussi élevés sans un recours massif aux pesticides, qui rendent ces tomates dangereuses pour le consommateur : acaricides, fongicides, désherbants, bactéricides, insecticides, etc. « L'utilisation intensive d'intrants [engrais chimiques et pesticides] existe aussi en Europe, souligne Arezki Mekliche, enseignant à l'Ecole nationale supérieure d'agronomie (ENSA) d'Alger. Elle obéit à des règles strictes, et est en principe très contrôlée. Mais, en Algérie, ce contrôle est plus lâche. On achète des produits génériques fabriqués en Chine ou en Turquie, beaucoup moins chers que les produits européens, mais aussi beaucoup moins surveillés. Surtout, les périodes minimales à respecter entre l'utilisation du produit et la récolte ne sont pas prises en compte, ce qui est très dangereux pour le consommateur. Ces tomates ne pourraient d'ailleurs pas être commercialisées en Europe, car elles ne correspondraient pas aux normes sanitaires. »

**On achète des produits génériques fabriqués en Chine ou en Turquie, beaucoup moins chers que les produits européens, mais aussi beaucoup moins surveillés.**

A cette question de l'emploi massif de produits dangereux s'ajoute celle de l'eau. Pendant plusieurs siècles, l'agriculture saharienne a fonctionné autour de puits et de quelques résurgences de nappes souterraines. Les humains ont su créer ou entretenir de merveilleuses oasis perdues dans l'immensité désertique, autant d'écosystèmes assurant un équilibre entre leurs besoins et les ressources naturelles (l'eau, mais aussi le sol et l'ombre des palmiers) par d'astucieuses techniques de cultures étagées, de recyclage de l'eau et d'engrais naturels. Et le fellah (paysan), conscient de la valeur de ce précieux liquide, prenait soin de l'économiser. A Biskra et dans quelques autres localités du Sud algérien (lire l'encadré), des dizaines de milliers de forages ont totalement bouleversé les pratiques oasiennes traditionnelles. Tout d'abord, ils ont tari peu à peu les points d'eau ancestraux. « Avant, on forait jusqu'à 50 mètres et on obtenait un débit largement suffisant, raconte M. Smaïn Benchouia, foreur depuis trente ans sur tout le périmètre des Ziban. Maintenant, il faut creuser à 250, voire à 300 mètres pour obtenir le même débit. »

### **Logés dans un misérable gourbi**

La quantité d'eau pompée en profondeur a été multipliée par dix en trente ans. Or il s'agit d'une eau fossile, c'est-à-dire peu renouvelable. « C'est comme si on avait rempli le réservoir il y a six mille ans et qu'on roulait avec, explique Christian Leduc, hydrogéologue à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à Montpellier. Aujourd'hui, on pompe environ 3 milliards de mètres cubes par an. Avec une réserve de 60 000 milliards, on ne va pas tomber en panne tout de suite. Mais il y a un danger pour l'avenir. » « Surtout, la qualité de l'eau des nappes superficielles s'est fortement dégradée, ajoute Nora Bouchahm, spécialiste des ressources en eau au Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA) de Biskra. Les taux en chlorure et en sulfate commencent à dépasser les normes de potabilité. » Ces dernières années, ces nappes ont reçu une partie des produits chimiques utilisés en abondance dans les serres. Or elles alimentent aussi l'eau du robinet. Pis : à certains endroits, on observe un mélange entre nappes phréatiques et eaux usées domestiques, avec la présence de nitrates et d'ammonium.

**« Aujourd'hui, on pompe environ 3 milliards de mètres cubes par an. Avec une réserve de 60 000 milliards, on ne va pas tomber en panne tout de suite. Mais il y a un danger pour l'avenir. »**

### **Une « remontée » de la nappe**

Mais ce n'est pas tout. Sur certains sites, lorsque la nappe superficielle est peu profonde (dix mètres) et qu'elle reçoit soudain, du fait d'un forage à 300 mètres, des milliers de mètres cubes d'eau qu'elle n'arrive plus à absorber, on assiste à une « remontée » de cette nappe, voire à des phénomènes d'eaux stagnantes en surface. C'est ainsi que des milliers de palmiers sont aujourd'hui en train de mourir par pourrissement de leurs racines. Autre phénomène extrêmement néfaste : cette eau souterraine est fortement chargée en sels minéraux — en particulier en gypse. Répandue sur les sols brûlants du désert, l'eau s'évapore très vite, mais les sels restent, formant à la surface de la terre des croûtes épaisses et denses qui rendent les terrains définitivement impropres à toute culture.

[Face à cette remontée de la nappe, on peut se demander si la plantation d'une végétation adaptée ne pourrait pas absorber l'eau et ainsi assécher ces endroits. Ndlr. ]

### **Des serres déplacées tous les 3 ans**

Entre pollution chimique et encroûtement des sols, les agriculteurs de Biskra savent bien qu'une parcelle ne vit jamais très longtemps. Tous les trois ans, en été, chaque serre est entièrement démontée et déplacée quelques dizaines de mètres plus loin. Mais qu'importe : le désert est si vaste...

Et puis il y a les hommes. Certains propriétaires engrangent d'importants profits. Des familles locales ou des investisseurs peuvent posséder plusieurs centaines de serres. A titre d'exemple : 400 serres, louées « 6 millions » (500 euros) chacune, rapportent 200 000 euros par an. S'y ajoutent en général des profits tirés d'activités périphériques : importation d'intrants, construction de serres, forages... et commerce de la deglet nour : 1 000 palmiers rapportent environ 90 000 euros par an.

Le système repose sur le travail de milliers d'ouvriers agricoles, souvent jeunes, aux statuts divers. Certains sont payés à la journée, à raison de 250 dinars l'heure (2,10 euros). Le salaire journalier peut s'élever à 17 euros la journée de huit heures, mais sans qu'un mois complet soit jamais assuré. D'autres s'offrent comme métayers à un propriétaire de serres, contre un quart ou un cinquième du bénéfice net en fin de saison, selon les zones.

### **Payés à la journée, puis métayers**

Au bout d'un long chemin de terre sinuant sans fin au milieu de serres-tunnels, M. Hocine F., 36 ans, partage un misérable gourbi avec son neveu Mustapha, 20 ans : quatre murs en parpaings recouverts d'une tôle ondulée, deux matelas défoncés, un sol en terre battue, une ampoule, un réchaud à gaz, deux casseroles noircies. L'hiver, les nuits y sont glaciales. L'été, la température y monte à plus de 50 °C. Originaires d'Aïn Defla, une ville agricole entre Alger et Oran, les deux hommes

sont arrivés dans la région il y a cinq ans. D'abord payés à la journée, puis métayers, ils viennent de se mettre à leur compte en louant dix serres à El-Ghrouss : « La location, c'est 7 millions [600 euros] par an et par serre. » Pour la fin de la saison, « si la tomate se maintient à 50 dinars », ils espèrent un bénéfice net de « 6 à 7 millions par serre ». Soit un total maximum de 6 000 euros en une année — 3 000 euros chacun. Mais attention : aucun extra n'est permis. Le logement doit être gratuit (le gourbi), la nourriture très pauvre (pommes de terre tous les jours, presque jamais de viande), et surtout, il faut ne jamais tomber malade. Car aucun de ces ouvriers n'a de couverture sociale, et le moindre accident de santé met en danger leur fragile économie. Se plaignent-ils ? « Pas du tout ! A Aïn Defla, la tomate, on la vend 10 dinars. Alors, vous comprenez... »

### **Des milliers de forages réalisés sans autorisation**

Leur propriétaire, M. Abderazak M., est un ancien diplômé de l'université de Biskra. Au chômage dans les années 1990, il avait bénéficié, comme tous ses collègues, d'une distribution d'argent et de terres de la part de l'Etat. « Avant, c'est moi qui étais sous les serres. Mais aujourd'hui, j'ai 45 ans, j'ai les bras cassés », explique-t-il avec un sourire triste, en buvant le thé avec ses locataires. Hocine et Mustapha font-ils plus attention à leur santé, notamment dans l'utilisation des pesticides ? « Vous savez, notre vie, elle est entre les mains de Dieu... »

A 120 kilomètres de là, à l'est de Biskra, M. Habib C., Marocain de 25 ans, peut sembler mieux loti. Apprécié, comme tous ses compatriotes, pour son savoir-faire dans la culture de la tomate, il travaille dans une superbe serre canarienne et touche 500 euros par mois, payés en euros. Sauf que lui n'a même pas le choix de son logement. Son arrangement avec le propriétaire lui interdit de se rendre au village : il doit rester sept jours sur sept dans son gourbi. Car aucun Marocain n'a de permis de travail. « Il y a six mois, la police en a embarqué deux qui se rendaient au village, raconte M. Nordine B., 27 ans, qui gère la serre de son père. J'ai écopé de 2 millions [170 euros] d'amende. »

### **Habib C., Marocain de 25 ans. Apprécié, comme tous ses compatriotes, pour son savoir-faire dans la culture de la tomate.**

Lorsque nous le rencontrons, Habib est en train de pulvériser un antiacarien sans aucune protection des voies respiratoires : « Je sais que c'est mauvais pour ma santé. Mais c'est comme ça. » Seuls ses pieds sont enveloppés de vieux sacs plastique déchirés, censés

permettre à ses vieilles baskets trouées de durer encore une saison. Nous n'en saurons pas plus : il doit continuer la pulvérisation de son pesticide. Nous en profitons pour sortir rapidement de la serre, la gorge et les yeux déjà irrités.

### **Des dangers écologiques et sanitaires**

Face aux dangers écologiques et sanitaires que présente le développement de l'agriculture dans la région de Biskra, les autorités algériennes semblent peu réagir. « L'Etat sait très bien que des milliers de forages sont réalisés sans la moindre autorisation, ou avec des autorisations bidon, dénonce Leduc. Mais il laisse faire. » Qui se plaindrait, d'ailleurs, d'un système où tout le monde trouve son compte ? « C'est une façon parmi d'autres de redistribuer l'argent du pétrole, fait remarquer Omar Bessaoud, chercheur à l'Institut agronomique Méditerranée de Montpellier (IAMM). Les aides de l'Etat vont à 80 % aux gros investisseurs, et 20 % sont émiettes entre des milliers de petits fellahin [paysans]. Comme ça, tout le monde est content. »

### **Les aides de l'Etat vont à 80 % aux gros investisseurs, et 20 % sont émiéttes entre des milliers de petits fellahin.**

Toutefois, à moyen terme, les investissements devenant de plus en plus lourds (forages plus profonds, serres canariennes, etc.), les petits risquent de peu à peu disparaître. Quant à la masse des ouvriers agricoles algériens, tous y voient une forme d'achat de la paix sociale. « L'Etat préfère que la jeunesse travaille et gagne son propre argent plutôt qu'elle manifeste dans la rue et réclame des aides. Et puis les gens sont contents de l'abondance de fruits et de légumes sur les marchés. Finalement, on privilégie des intérêts sociaux à court terme, au risque d'une dégradation écologique irréversible, mais lente et peu visible », dénonce Hartani.

### **Le « front pionnier » de Biskra**

Dans une Algérie qui peine à s'industrialiser, l'expérience du « front pionnier » de Biskra, comme le nomment les chercheurs internationaux, très intéressés par ce phénomène, apparaît comme un modèle de développement. « Par un effet d'entraînement, de nouvelles industries sont en train de s'implanter à Biskra, confirme M. Agli. Des entreprises d'agroalimentaire, mais aussi une cimenterie, une usine de construction de câbles, etc. Auxquelles vient s'ajouter le tourisme, avec 26 hôtels en cours de construction ! » A ce rythme, la tomate de Biskra a de beaux jours devant elle.

Pierre Daum

## Journaliste.

(1) En 2014, l'Algérie a produit 1 million de tonnes de tomates fraîches ; la France, 600 000 tonnes ; le Maroc, 1,3 million de tonnes ; l'Espagne, 3,6 millions de tonnes (source : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO).

(2) Lire « Et pour quelques tomates de plus », Le Monde diplomatique, mars 2010.

(3) Dans la région de Biskra, le prix des forages varie de 85 à

170 euros le mètre, tuyaux et moteur compris. En fonction des zones, il faut creuser à une profondeur allant de 150 à 300 mètres. Certains forages peuvent donc coûter jusqu'à 50 000 euros.

Nb : Les photographies qui accompagnent ce reportage sont de Pascal Meunier. Elles ont été prises dans la région d'El-Oued en 2006. Cosmos Photo.

De nombreux sous titres sont de la Rédaction. Ndlr.

## L'intervention de l'Etat dans l'agriculture en Algérie : constat et propositions pour un débat

Slimane Bédrani INA et CREAD, Alger (Algérie)

Options Méditerranéennes, Sér. B / n°14, 1995 - Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000.

### Résumé.

L'intervention de l'Etat dans l'agriculture se fait au cours de ces dernières années dans le cadre de mouvements politiques et sociaux nouveaux et dans le cadre d'une politique d'ajustement structurel d'abord autonome, puis négociée avec le FMI. La diminution de la croissance des dépenses publiques, dans le cadre de la politique d'ajustement structurel, se traduit pour l'agriculture par une diminution absolue, en termes constants, des investissements. Cette diminution n'a pas été compensée par la fiscalisation des agriculteurs dont la situation économique est suffisamment prospère pour participer aux recettes de l'Etat, ni par l'amélioration du système fiscal général qui reste très défaillant. En matière foncière, l'Etat privatise l'usage des terres agricoles dont il a la propriété et envisage de les vendre. En matière d'orientation des productions, il laisse désormais le marché fournir aux producteurs les signaux nécessaires, sauf encore pour les blés. L'Etat continue cependant d'assumer le rôle traditionnel d'appui à l'agriculture par ses politiques financière (subventions à certains investissements des agriculteurs), douanière, organisationnelle (professions, marchés).

**Mots clés.** Algérie – Etat – Agriculture – Politiques agricoles – Budget public – Politique foncière – Soutien à l'agriculture.

### 2. La baisse des investissements publics est-elle la seule solution à la crise des revenus de l'Etat ?

Il s'agit en fait de la solution la plus « simple ». D'autres existent qui exigent sans doute plus de temps, de ténacité, de rigueur et de courage politique.

### Il faut ensuite que le patrimoine productif de l'Etat dégage enfin des ressources.

Il faut ensuite que le patrimoine productif de l'Etat dégage enfin des ressources<sup>6</sup>. Par exemple, il n'est pas pensable que les terres appartenant à l'Etat, qui comptent parmi les plus fertiles du pays, contribuent pour zéro aux recettes budgétaires. En ce domaine, une rémunération domaniale est instituée par l'article 33 de la loi de finances pour 1972 puis modifiée par l'article 144 de la loi de finances pour 1989.

### Il n'est pas pensable que les terres appartenant à l'Etat, qui comptent parmi les plus fertiles du pays, contribuent pour zéro aux recettes budgétaires.

Cette redevance, pourtant relativement faible (Tableau 4) quand on considère les potentialités des terres, n'a jamais été prélevée par les services fiscaux. La loi de finances pour 1994 fait passer cette redevance de 1200 à 7 500 DA/ha, mais le prélèvement continue à ne pas s'effectuer. Par ailleurs, environ 180 000 ha affectés aux fermes « pilotes » gérées sous la tutelle de l'administration agricole semblent ne pas fournir encore beaucoup de bénéfices au Trésor.

### Environ 180 000 ha affectés aux fermes « pilotes » gérées sous la tutelle de l'administration agricole semblent ne pas fournir encore beaucoup de bénéfices au Trésor.

Pour ce qui est du secteur public non agricole, il faut s'attacher à régler définitivement le problème des entreprises publiques structurellement déficitaires afin, au moins, d'économiser les ressources actuellement dépensées par l'Etat pour les maintenir à flot. Pour les trois années 1991-1993, les fonds consacrés à l'assainissement de ces entreprises ont représenté 8 % des recettes du budget de l'Etat. En 1994, les fonds prévus pour l'assainissement des entreprises publiques (c'est-à-dire leur remise à flot) représentent 58 % des investissements publics et 39 % du total des investissements publics et des opérations en capital (état C du budget de l'Etat).

Il est possible, enfin, d'améliorer le système fiscal pour améliorer les recettes du budget de l'Etat. Ainsi que le montre le Tableau 3, les impôts sur les revenus non salariaux restent très faibles du fait des sous-déclarations, de la fraude fiscale et aussi du fait des exonérations dont bénéficient certaines entreprises (cf. ci-dessous pour ce qui est de la fiscalité agricole). Par ailleurs, la fiscalisation du secteur dit informel et une lutte plus active contre la contrebande pourraient sans doute apporter des recettes supplémentaires non négligeables au budget de l'Etat.

### La fiscalisation du secteur dit informel et une lutte plus active contre la contrebande pourraient sans doute

## apporter des recettes supplémentaires non négligeables au budget de l'Etat.

### III – Fiscalité et agriculture

Depuis 1972 et jusqu'à présent, les agriculteurs et éleveurs, qu'ils soient du secteur agricole d'Etat ou du secteur privé, n'ont subi aucun prélèvement fiscal ni sur leur chiffre d'affaires ni sur leurs revenus.

La loi de finances complémentaire pour 1991 institue un droit d'enregistrement des actes administratifs accordant le droit de jouissance des terres agricoles publiques de 500 DA pour les exploitations agricoles individuelles (EAI) et 1 500 DA pour les exploitations agricoles collectives (EAC). C'est le seul impôt que paient ces dernières.

Pour les autres agriculteurs, il faut attendre 1994 pour que la loi de finances rétablisse la taxe foncière sur les terres agricoles (payable par les propriétaires fonciers), taxe qu'elle fixe à 3 % de la valeur locative, celle-ci étant déterminée par zone en fonction des potentialités<sup>7</sup> conformément au Tableau 4.

Si l'exemption fiscale des agriculteurs et éleveurs pouvait quelque peu se justifier durant la période faste où se conjugaient une population encore peu nombreuse et des revenus pétroliers élevés, elle ne se justifie plus depuis que ces derniers sont devenus plus modestes et que la population atteint un chiffre représentant plus du double de celui de 1966.

Elle se justifie d'autant moins que les activités non agricoles commencent à stagner et avec elles l'évolution de l'assiette fiscale. A cela s'ajoute le principe de l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt : aucune raison ne justifie le paiement de l'impôt par le petit salarié et son non-paiement par l'agriculteur ayant un revenu plus élevé.

## Aucune raison ne justifie le paiement de l'impôt par le petit salarié et son non-paiement par l'agriculteur ayant un revenu plus élevé.

Certes, tous les agriculteurs ne sont pas justiciables de l'impôt sur le revenu. Sans doute, une grande majorité d'entre eux ne devraient pas être touchés du fait de la faiblesse de leurs ressources et de la nécessité où ils se trouvent de reproduire leur exploitation, sinon d'améliorer son niveau de productivité par quelque investissement. Mais quelques travaux de recherche récents (Bedrani et al., 1995 ; Mazouzi, 1993 ; Mammeri, 1993) indiquent de façon claire qu'un certain nombre d'agro-éleveurs et agriculteurs bénéficient de revenus extrêmement confortables sur

lesquels il ne serait que justice de voir la collectivité nationale prélever une part.

## Un certain nombre d'agro-éleveurs et agriculteurs bénéficient de revenus extrêmement confortables sur lesquels il ne serait que justice de voir la collectivité nationale prélever une part.

Sur le plan économique, en outre, un certain niveau de fiscalisation de l'activité agricole incite les agriculteurs à améliorer leur niveau de production et de productivité. Il n'est, en effet, pas normal, ainsi que le montrent certaines recherches (Mazouzi, 1993), que des exploitations irriguées et bien situées sur le plan climatique (régions côtières à hiver doux) se contentent d'un taux d'occupation du sol égal à l'unité, ou parfois inférieur.

### IV – L'intervention de l'Etat en matière de propriété foncière agricole

(...)

#### 2. Les terres pastorales et à vocation pastorale

Ces terres couvrent aux environs de 20 millions d'hectares formant tampon entre les contrées désertiques du pays (à pluviométrie inférieure à 100 mm) et l'Algérie du Nord limitée par l'isohyète 400 mm (ou 300 mm selon les auteurs travaillant sur les problèmes de la steppe et de la désertification). Elles constituent ce qu'on appelle communément les zones steppiques de l'Algérie et ont, en tant que domaine privé de l'Etat, une histoire différente des ex-terres coloniales du Nord. Dans leur très grande majorité, le Sénatus Consulte de 1863 les a réparties en terres arch (appartenant en jouissance collective aux tribus), communales et domaniales. On peut estimer entre 2,5 et 3 millions d'hectares la part de ces terres qui a été défrichée depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle par des particuliers et appropriée de fait. Le reste a toujours été utilisé en parcours communs et, de ce fait, a subi une dégradation souvent importante du couvert végétal (Bedrani, 1994).

Pour lutter contre la désertification due à l'exploitation minière des parcours, un texte de loi est en gestation depuis quelques années, mais qui n'arrive pas à sortir tant les pouvoirs publics, semble-t-il, craignent les réactions des différents groupes d'intérêt. La dernière mouture de ce texte tend à établir un droit d'usage exclusif des parcours de la commune en faveur des agro-pasteurs y résidant à condition que l'élevage constitue leur principale source de revenu et à condition qu'ils se constituent en « exploitations pastorales collectives ». Un cahier des charges est imposé à ces exploitations par l'administration. Les principales critiques pouvant être faites à ce projet sont qu'il donne



des charges et des pouvoirs trop importants à l'administration, sans faire participer suffisamment les populations locales aux décisions qui les concernent et sans suffisamment prévoir les nécessaires ressources à collecter pour le droit d'usage des terres steppiques<sup>13</sup>. Il est à craindre que, de ce fait, l'application de ce projet ne soit, d'une part, très lourde (on connaît la diligence de l'administration !), et d'autre part, ne constitue un gouffre pour les finances publiques<sup>14</sup>.

Il serait plus sage que ce projet soit remanié afin de laisser une complète initiative aux populations locales pour partager les terres steppiques et les exploiter comme elles l'entendent. L'important pour la collectivité nationale, du point de vue de la préservation des ressources naturelles, est qu'elle ait des personnes morales ou physiques ayant un droit d'usage exclusif des superficies attribuées (suppression du droit d'usage collectif des biens publics) d'une part, et d'autre part qu'elle fasse payer le droit d'usage des terres attribuées afin de financer les actions nécessaires à la lutte contre la désertification. Une fois les terres ainsi partagées par les concernés eux-mêmes (pour une fois, l'Etat ne sera pas accusé d'avoir favorisé telle ou telle personne, tel ou tel groupe !), rien n'empêche à l'Etat de mettre en oeuvre des projets allant dans le sens d'une meilleure utilisation des ressources naturelles. Il lui faudra alors convaincre les usagers des parcours (ou des terres cultivées) de l'avantage qu'ils auraient à utiliser telle ou telle technique de culture ou d'élevage plutôt qu'une autre. C'est moins simple que d'interdire, mais sans doute plus efficace et moins coûteux.

De manière générale, le rôle de l'Etat, en ce qui concerne le foncier, doit être la constitution d'exploitations économiquement viables, c'est-à-dire pouvant faire vivre correctement une famille tout en lui permettant d'investir suffisamment pour accroître la productivité de la terre. Les actions de gestion du domaine privé de l'Etat doivent se conjuguer avec une action législative en matière de droit de succession dans le secteur agricole privé.

## **VI – L'intervention en matière de modernisation intensificatrice des exploitations**

Si le problème est bien avant tout d'accroître les rendements, il apparaît que la politique tendant à supprimer toutes les subventions aux facteurs de production nécessaires à ce but doit être mûrement réfléchie.

On admettra que l'intensification consiste principalement dans l'utilisation plus grande d'eau pour l'irrigation, d'engrais, de produits phytosanitaires, de mécanisation pour un meilleur travail du sol, de semences améliorées. Pour la production animale, l'intensification passe par l'amélioration génétique, une alimentation abondante et adaptée, une prophylaxie et une lutte contre les parasitoses efficaces.

De ce point de vue, le changement principal dans

l'intervention de l'Etat au cours de ces dernières années consiste dans la suppression du soutien des prix des intrants et équipements agricoles. Conjugué à une très forte dévaluation du dinar, cela a abouti à une hausse considérable des prix et a donc entraîné une baisse des achats de biens d'équipement par les exploitations et une chute de l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires. Le retour en 1993 à une forte bonification des taux d'intérêts sur les emprunts des agriculteurs ne semble pas suffire à relancer les investissements et augmenter l'utilisation de consommations intermédiaires accroissant la productivité (Bedrani, 1994).

Pour ce qui est de l'agriculture en sec, le risque encouru par les agriculteurs dans l'emploi plus important de facteurs d'intensification (principalement l'engrais et les semences sélectionnées) n'est pas suffisamment partagé par la collectivité nationale. Cela explique le faible emploi de ces facteurs. Mais là n'est pas la seule explication : la faible formation de beaucoup de producteurs et le manque dramatique de vulgarisation sont pour beaucoup dans ce phénomène.

Pour ce qui est de l'agriculture irriguée, il semble qu'une grande majorité d'agriculteurs n'utilisent pas d'engrais, intrant pourtant très valorisé dès lors qu'il y a de l'eau. Cette aberration semble s'expliquer plus par la faible formation des agriculteurs, l'absence de vulgarisation et la faiblesse des circuits de distribution que par le niveau des prix des fertilisants. En tous les cas, si une intervention de l'Etat se justifie, c'est bien en ce domaine : il est d'une aberration inconcevable que les engrais ne soient pas utilisés par des agriculteurs disposant d'eau.

L'intensification de la production agricole exige donc une très forte intervention de l'Etat en matière de formation et de vulgarisation<sup>16</sup>. Cette intervention ne demande pas nécessairement un accroissement énorme du budget de l'Etat consacré à l'agriculture. Il s'agit surtout de mieux utiliser les ressources actuellement disponibles : par exemple, consacrer moins de ressources à former des ingénieurs ou techniciens « supérieurs » (sept établissements forment des ingénieurs qui deviennent chômeurs ou trouvent un travail hors de l'agriculture) et davantage à former des agriculteurs par la vulgarisation, utiliser de façon plus efficace les milliers de fonctionnaires de l'agriculture censés être au service des producteurs (en en diminuant le nombre pour donner à ceux qui restent davantage de moyens de travail et davantage de motivation à être plus productifs). Il s'agit ensuite de trouver des ressources nouvelles, par une parafiscalité relativement légère sur certains produits, devant être consacrées à des programmes précis, très localisés et conduits par des personnes définies et très fortement responsabilisées quant à leur rendement.

Mais le principal facteur d'intensification reste l'eau

d'irrigation. C'est celui qui est le plus spontanément utilisé par les agriculteurs qui peuvent en disposer, c'est celui qui est réclamé avec le plus d'insistance, voire de véhémence. Mais c'est aussi le plus mal utilisé : des gaspillages énormes sont entraînés par les méthodes d'irrigation traditionnelles (par rigoles et immersion) et par le manque de formation à l'utilisation de l'eau des très nombreux néo-irriguants. Quand on sait la rareté de cette ressource naturelle et le coût élevé de sa mobilisation, il apparaît évident que toute intervention de l'Etat qui permet de l'économiser de façon conséquente est socialement hautement rentable. De ce point de vue, il est pour le moins étonnant qu'aucune politique de subvention dans l'utilisation des techniques du goutte-à-goutte et de l'aspersion n'ait été mise en oeuvre dans le pays jusqu'à maintenant, et qu'aucune politique de vulgarisation n'existe en ce domaine. Par ailleurs, il est étonnant qu'aucune politique d'incitation à une plus grande valorisation de l'eau ne soit mise en oeuvre. De très nombreux plus ou moins petits périmètres d'irrigation créés grâce à l'investissement public restent particulièrement sous-exploités alors que le pays est gros importateur de produits alimentaires et que, paradoxalement, les prix des fruits, légumes et viandes sont très rémunérateurs.

Ne serait-il pas nécessaire d'imposer les exploitants de ces périmètres de façon telle à ce qu'ils les mettent en valeur de façon plus efficace ou à ce qu'ils les cèdent à d'autres plus capables de les mieux valoriser ?

## VII – Le commerce extérieur

L'intervention de l'Etat en matière de commerce extérieur des produits agricoles et alimentaires s'analyse à travers les tarifs douaniers, les mesures non tarifaires et la politique du taux de change. Selon leur niveau et leur stratégie de développement, les pays peuvent avoir des politiques de commerce extérieur plus ou moins protectionnistes ou d'ouverture sur le marché mondial. Quels tarifs appliquer en matière d'exportation et d'importation pour un pays comme l'Algérie, quel niveau de taux de change choisir (et en a-t-on le choix ?), quelle mesure de protection non tarifaire appliquer sans subir des mesures de rétorsion en contrecoup ?

La loi de finances pour 1995 affirme viser, en matière de tarifs douaniers, tout à la fois la relance de l'appareil de production par l'allègement fiscal (ce qui permettrait une plus grande création d'emplois nouveaux), la protection du marché intérieur (donc défense de l'emploi) et la création de nouvelles ressources pour le budget de l'Etat. Comme on le voit, le premier objectif est contradictoire avec les deux derniers, tout du moins apparemment. Cela traduit l'embarras des décideurs économiques face aux différentes exigences. La tendance qui en résulte est, malgré tout, celle d'une augmentation des droits de douane et taxes sur les produits de consommation et d'une diminution sur les biens destinés à la production.

Les produits importés sont frappés de droits de douane, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et, éventuellement, de la taxe spéciale additionnelle (TSA). Les produits agricoles et alimentaires destinés à la consommation directe subissent généralement un droit de douane de 60 % (viandes, oeufs, fruits et légumes frais ou congelés, concentré de tomate), sauf la pomme de terre de consommation et le raisin sec (40 %), les blés, la poudre de lait, la matière grasse de lait (MGLA) (3 %). Les droits sont plus faibles pour certains animaux (3 % pour les vaches laitières, génisses pleines et poussins d'un jour), pour certains aliments du bétail (25 % pour le son et 40 % pour les autres préparations utilisées pour l'alimentation du bétail) et pour les plants fruitiers et forestiers (40 %).

La taxe sur la valeur ajoutée a été ramenée de 40 % en 1994 à 21 % en 1995 pour l'ensemble des produits<sup>17</sup> sauf pour les produits phytosanitaires, le maïs, le sorgho et le riz en paille qui bénéficient d'un taux réduit de 7 %<sup>18</sup>. Les blés et la poudre de lait sont, quant à eux, complètement exemptés de TVA.

Le taux de la taxe spécifique additionnelle (TSA) et les produits qu'elle concerne sont fixés par voie réglementaire. Ce taux ne peut excéder 80 %.

Compte tenu de la très forte dévaluation du dinar ces dernières années (Figure 7), l'ensemble des droits et taxes semble constituer une protection importante de la production nationale et une désincitation forte à l'importation<sup>19</sup>.

La convertibilité commerciale du dinar appliquée depuis 1994 ne risque certainement pas de promouvoir des importations massives de produits agricoles et alimentaires aux dépens de la production nationale (y compris pour les blés et le lait qui subissent le moins de droits de douane), surtout que le dinar va continuer fort probablement à glisser pendant un certain temps. Il reste cependant que les producteurs nationaux ont des efforts importants à faire pour améliorer leur productivité. Il n'existe aucune raison pour que les cultures irriguées algériennes (tomate industrielle, pomme de terre de consommation et de semence...) ne soient pas compétitives par rapport à celles de nos voisins tunisiens et marocains, ou même européens.

Pour ce qui est des mesures non tarifaires, l'Algérie n'en applique guère. Elles concernent principalement les exportations. Ainsi, une mesure d'interdiction à l'exportation existe pour les ovins reproducteurs. Ainsi, des mesures d'interdiction à l'exportation sont parfois prises pour améliorer la satisfaction du marché interne. L'une d'elles a concerné les tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique pour la période de décembre 1994 au 31 août 1995.

**En conclusion**, l'intervention de l'Etat dans l'agriculture se doit d'être nuancée. Elle doit être

relativement puissante en matière d'investissements publics destinés aux infrastructures (ouvrages de mobilisation de l'eau, aménagements pour l'irrigation, grandes unités de stockage des produits, voies de communication en milieu rural). Elle doit être puissante pour tout ce qui est dépenses en vue de favoriser l'accroissement des rendements, particulièrement et surtout dans l'agriculture en sec, les agriculteurs ne pouvant pas supporter seuls les risques climatiques. Elle doit être puissante dans les domaines de la formation et la vulgarisation, les agriculteurs étant encore à un niveau technique souvent très insuffisant. Mais si l'Etat se doit d'intervenir puissamment dans ces domaines, sa puissance est fonction des ressources dont il dispose : on ne peut lui demander de consacrer autant de fonds à l'agriculture qu'un Etat développé en accorde à la sienne. Il faut que les agriculteurs, leurs organisations, comme les fonctionnaires de l'agriculture à tous les niveaux, ne continuent pas de considérer l'intervention de l'Etat et les subventions comme les seules solutions aux problèmes du développement de l'agriculture. Les responsables de l'administration agricole doivent mieux se gérer eux-mêmes et mieux utiliser les ressources que l'Etat accorde à l'agriculture.

Pour cela, l'administration et toutes les opérations qu'elle mène doivent être minutieusement évaluées, ce qui ne se fait jamais, sinon très rarement. Les agriculteurs doivent s'organiser pour se prendre en charge eux-mêmes dans de très nombreux domaines<sup>20</sup>. Ils en ont globalement les possibilités financières<sup>21</sup> si tant est qu'ils acceptent de ne plus considérer l'Etat comme l'habituelle vache à lait. Cela ne les empêche pas bien sûr de défendre leurs intérêts et particulièrement de réclamer leur juste part de ce don du Ciel qu'est la rente pétrolière.

De façon générale, la politique dans l'agriculture est inséparable de la politique économique d'ensemble. La construction d'une agriculture hautement productive passe nécessairement par la construction d'une industrie diversifiée capable d'absorber la main-d'oeuvre agricole excédentaire et la création d'un environnement économique national moderne. Tout cela supposant bien sûr l'existence d'un Etat moderne...

### Notes

1. Dès le début des années 1980, mais particulièrement depuis 1986, l'Algérie a volontairement et progressivement appliqué des mesures relevant d'une politique d'ajustement structurel (Bedrani, 1993).
2. Aux élections législatives, le FIS, le FLN, le FFS et Hamas obtiennent respectivement 47 %, 23 %, 7 % et 5 % des suffrages exprimés (suffrages qui représentent seulement 25 %, 12 %, 4 % et 1 % des électeurs inscrits).
3. L'expression est de Addi (1994). Cet auteur, par ailleurs, a certainement tort quand il affirme que "au

niveau économique, depuis 1962, les conditions de vie de la population ont été nivelées par le bas, généralisant une misère partagée par la masse..." (p. 102). Pour toutes les couches de la population, le niveau de consommation atteint à la fin des années 1980 est bien plus élevé que celui qu'elles connaissaient en 1962 (Bedrani, 1994). Mais bien sûr cela ne veut pas dire qu'une grande partie de la population ne se sente pas plus frustrée.

4. A cause des risques importants qu'ils encourent (politiques et économiques), peu de possesseurs de capitaux sont suffisamment irréalistes pour investir leurs avoirs dans un pays de régime politique populiste, quelle que soit la façon dont ils ont acquis ces avoirs.

5. Celui-ci sera suivi en avril 1995 d'un programme d'ajustement structurel qui dit son nom désormais.

6. Après avoir participé au budget de l'Etat de 1965 à 1975 (atteignant 21 % en 1970), le patrimoine économique d'Etat (secteur socialiste) n'y a pas contribué de 1976 jusqu'à aujourd'hui, sauf en 1987 et 1988 où ses versements ont constitué 2 % des recettes budgétaires (Zerkout, 1995).

7. Les zones sont celles visées par l'article 81 de la loi n° 88-33 du 31 décembre 1988 portant loi de finances pour 1989 : - Zone A : Terres de plaine des régions littorales et sublittorales à pluviométrie égale ou supérieur à 600 mm. - Zone B : Terres de plaine à pluviométrie comprise entre 450 et 600 mm. - Zone C : Terres de plaine à pluviométrie comprise entre 350 et 450 mm. - Zone D : Terres agricoles à pluviométrie inférieure à 350 mm. Sont considérées comme terres de plaine celles dont la pente est inférieure à 12 %. Cf. aussi l'article 261 du code des impôts directs.

8. En 1994, quand le revenu global est égal ou inférieur à 30 000 DA, il n'est pas payé d'impôt. Mais de 30 001 DA (équivalent du SMIG) à 120 000 DA, le taux d'imposition est de 15 % (Impôt sur le Revenu Global, IRG).

9. L'alimentation entre pour 55,46 % dans les dépenses des ménages algériens d'après l'enquête budget des ménages de 1988.

10. Le mur de Berlin n'était pas encore tombé et beaucoup d'hommes du pouvoir n'osaient pas ouvertement brûler du jour au lendemain ce qu'ils adoraient hier, même s'ils en brûlaient d'envie !

11. La croissance de la population fait croître la rente foncière parce qu'elle fait augmenter les prix des biens alimentaires de subsistance. Les équipements publics (routes, électrification, barrages...) font augmenter la valeur des terres.

12. En supposant que le secteur agricole d'Etat couvre 2,5 millions d'hectares, dont 100 000 ha irrigués et des prix de location de 10 000 DA par ha en sec et 50 000 DA par ha irrigué. A titre de comparaison, un hectare de céréales sinistrées (du fait de la sécheresse) se louait (pour le package) à environ 3 500 DA à la fin du printemps 1994 dans les hautes plaines céréalières.

13. Le projet distingue les terres de parcours distribuées

aux “exploitations pastorales collectives”, les terres de parcours communes et les terres de parcours dégradées “susceptibles après leur restauration soit d’être attribuées, soit d’être mises en réserve”. Une redevance pour l’usage n’est prévue que pour les terres de parcours communes. Quant aux terres steppiques où des “terres de labours traditionnels existent”, elles sont attribuées aux occupants légaux (de fait ?) pour une jouissance perpétuelle et gratuite.

14. Le projet prévoit un “corps de police pastorale” et “des districts pastoraux”...

15. La loi de finances pour 1995 ne prévoit désormais que trois produits soutenus à la production : le blé dur, le blé tendre et la pomme de terre de semence. Mais le prix de soutien pour celle-ci a apparemment été fixé bien trop bas (20 DA/kg pour la classe A et 22 DD/kg pour l’élite) pour que la production ne soit pas vendue à la consommation par les producteurs.

16. En ce domaine, l’Etat doit nécessairement s’occuper de toute la recherche appliquée (nécessaire à la mise au point de techniques et de procédés). Quant à la vulgarisation proprement dite, elle devrait être l’affaire quasi exclusive des agriculteurs (coopératives, chambres d’agriculture) et des professionnels qui leur vendent les intrants et les équipements.

17. Pour compenser la baisse de la TVA est instituée une taxe intérieure de consommation (TIC) sur les bières, les produits tabagiques et les allumettes produits localement et importés.

18. La loi de finance pour 1995 supprime les dispositions de la loi de finance complémentaire pour

1994 qui avait fixé le taux de TVA (taux réduit spécial) à 7 % pour les matériels à usage agricole, les engrais et matières assimilées servant à l’amendement des terres cultivées, les films plastiques à usage agricole. Par ailleurs, elle supprime le taux réduit de 13 % appliqué pour les opérations de vente portant sur le miel.

19. Il est nécessaire tout de même de mener des études précises pour évaluer les taux de protection des différents produits agricoles et alimentaires et pour voir de quel niveau de subventions bénéficient de la part des pays exportateurs les produits importés par l’Algérie.

20. L’intervention de l’Etat pour aider les organisations de producteurs agricoles à se former et fonctionner a été sensible au cours des dernières années : restructurations sur la base de la libre adhésion et de la responsabilité du système coopératif, création de chambres d’agriculture, création de conseils de filières agricoles et agro-alimentaires formées majoritairement de professionnels. Dorénavant, l’intervention de l’Etat devrait se concentrer sur l’encouragement à la création d’organisations de producteurs sur la base d’initiatives locales, organisations qui aboutissent à d’autres au niveau régional et national. Cela est une voie incontournable de développement agricole.

21. Les très nombreux petits agriculteurs doivent cependant bénéficier d’une aide appropriée de la collectivité nationale. Cette aide pourrait provenir, au moins partiellement, d’une fiscalité raisonnable que pourraient subir les agriculteurs et éleveurs de taille importante.

**Louisa Hanoune à Constantine**  
**«L'Algérie est entrée dans la zone de haute turbulence»**

El Watan 12.11.16

Devant ses cadres de la région de Constantine, Louisa Hanoune a dessiné, hier, un tableau noir corbeau sur la situation en Algérie et des dangers qui guettent notre pays : de l'extérieur à cause de visées impérialistes dans le cadre du projet américain de Grand Moyen-Orient ; de l'intérieur à cause d'un système politique «prêt à anéantir la majorité du peuple pour satisfaire une minorité riche».

La plus grande partie du long discours prononcé à l'hôtel Hocine était axée sur les choix économiques «catastrophiques» du gouvernement qui «font entrer l'Algérie de plain-pied dans la zone de haute turbulence», au moment où «les ressorts des Algériens sont rouillés et leur immunité affaiblie».

### **Réduction des ressources fiscales des collectivités locales.**

La présidente du PT en veut pour preuve les décisions prises depuis la loi de finance 2015 qui, entre autres mesures, a réduit et de manière drastique les ressources fiscales des collectivités locales.

Lors de la rencontre prévue à partir d'aujourd'hui, le gouvernement demandera aux walis, prévoit Mme Hanoune, de «se débrouiller» et trouver d'autres sources de financement, ce qui implique, pour elle, le désengagement de l'Etat vis-à-vis de sa base qui est la commune, la plaçant dans une position de danger. «Il y a un grand danger sur l'ensemble de l'Etat, et vous savez que l'effondrement de l'Etat mène à la somatisation du pays. En Somalie, l'Etat s'est effondré à cause de la dette extérieure et du redressement structurel.»

Chiffres à l'appui, Mme Hanoune a expliqué qu'en réduisant drastiquement les budgets de fonctionnement et d'équipement, c'est toute l'économie nationale qui est menacée de récession.

### **Ce gouvernement qui préfère emprunter ailleurs que de se battre ici**

«Pour nous, c'est une politique suicidaire, de destruction. Tous les secteurs sont touchés, y compris l'agriculture, la culture, ciment du peuple, et les affaires extérieures.»

Pour illustrer un autre visage de cette politique, elle a cité l'exemple de nombre d'entreprises de bâtiment qui se trouveraient au bord de l'asphyxie «parce que l'Etat se comporte à la manière d'un délinquant et ne paye pas les entrepreneurs qui prennent en charge ses projets ; le gouvernement détruit la crédibilité de l'Etat et son image, ce qui nous fait dire que le gouvernement est en train de détruire l'Etat».

Prenant pour cible le gouvernement Sellal, Mme Hanoune s'est interrogée sur cette décision d'emprunter 900 millions de dollars à la BAD. Certes, reconnaît-elle, ce n'est pas beaucoup, «mais cela nous

renseigne sur l'idéologie de ce gouvernement qui préfère emprunter ailleurs que de se battre ici pour récupérer l'argent public parti dans les droits de douane non payés, les impôts non recouverts et les factures gonflées».

**Emprunt 900 millions \$ à la BAD.**  
**«cela nous renseigne sur l'idéologie**  
**de ce gouvernement qui préfère**  
**emprunter ailleurs que de se battre ici**  
**pour récupérer l'argent public parti**  
**dans les droits de douane non payés,**  
**les impôts non recouverts et les**  
**factures gonflées».**

### **Réclamer les dettes détenues par le patronat**

Elle s'interroge, en outre, sur ce qui peut garantir que le gouvernement n'ira pas emprunter aux institutions (FMI, BM...), en rappelant que le président de la République avait déclaré, en Conseil des ministres en janvier 2015, qu'un retour à l'endettement serait «mortel pour l'Algérie».

«Et puis pourquoi ils ne récupèrent pas les 5 milliards de dollars prêtés au FMI ?» a-t-elle ajouté. Louisa Hanoune s'en prend aussi au FCE et au patronat en général, dont 90% des activités seraient concentrées dans le commerce et les services, loin de la production et près du gain facile.

### **L'acoquinement la bourgeoisie compradore avec le gouvernement**

L'acoquinement de cette bourgeoisie compradore avec le gouvernement empêche ce dernier de réclamer les dettes détenues par le patronat et juguler la prédation qui s'incarne à travers l'évasion fiscale et douanière, les factures gonflées et les nouvelles méthodes employées pour saigner le Trésor public depuis l'effondrement des recettes pétrolières.

Pour elle, le silence à l'égard de la corruption et des corrompus (elle cite Chakib Khellil) ne fait aucun doute sur la nature de ce pouvoir.

Saluant les travailleurs qui défendent leurs acquis — évoquant la SNVI et German à Constantine — contre la

politique de destruction de l'Etat social hérité de la révolution, Mme Hanoune estime que c'est la paupérisation qui facilite un éventuel glissement d'une partie de la population dans la violence, citant au passage des rapports ayant fait état dernièrement d'une nouvelle vague de printemps arabe qui démarreraient de l'Algérie.

**L'acoquinement de cette bourgeoisie**

**compradore avec le gouvernement empêche  
ce dernier de réclamer les dettes détenues  
par le patronat**

(...)

Nouri Nesrouche

nb : sous titres de la rédaction. Ndlr.

## SUBVENTION DU PAIN EN EGYPTTE : UNE REVOLUTION TRANQUILE.

Djamel BELAID [djamel.belaid@ac-amiens.fr](mailto:djamel.belaid@ac-amiens.fr) 14.06.15

En Egypte, depuis août 2014, le prix de la farine est libre. Cela s'est traduit par une augmentation du prix du pain. Pourtant nulle trace de révolte populaire. Comme expliquer qu'une telle réforme passe sans faire de vagues dans un pays où, comme en Algérie, le pain constitue un aliment de base ? Et si une telle réforme pouvait s'appliquer chez nous ?

### LE MIRACLE DE LA CARTE A PUCE

Cette libéralisation du prix de la farine s'est accompagnée de l'attribution d'une carte à puce aux familles à revenu modeste. Elle est délivrée en fonction de critères sociaux et permet de délivrer à chaque membre d'une famille 5 pains par jour.

Auparavant les pouvoirs publics subventionnaient directement la farine. Depuis 1980, les boulangers étaient tenus de vendre le pain à 5 piastres (moins d'un centime d'euros) avec un maximum de 20 pains par personne. Il s'agit de pains de 130 grammes de forme circulaire, des galettes. Devant les boulangeries, les files d'attente étaient interminables. Les trafics étaient nombreux. Certains boulangers revendaient la farine sur le marché informel. Mais depuis cette décision, plus de files d'attente devant les boulangeries. Chacun semble satisfait. Les ménages modestes arrivent à se procurer du pain au prix modique de 5 piastres contre 30 pour les consommateurs ne possédant pas le fameux sésame ou désirant acheter plus de 5 pains par personne.

« Avant la mise en œuvre du système, certaines familles envoyaient plusieurs de leurs membres pour acheter pour une livre, des galettes de pain (plafond fixé par personne). Aujourd'hui, chaque membre de la famille peut se procurer en une seule fois la part de la famille pour trois jours », explique Ahmad Kamal, propriétaire d'une boulangerie dans le quartier d'Al-Khalifa au Caire (1).

Pour chaque pain vendu à 5 piastres, le Ministère de l'Approvisionnement en reverse 25 au boulanger afin de couvrir le coût de production. Les boulangers peuvent dorénavant acheter la farine au prix du marché. Il y a une libéralisation du prix de la farine. Les quantités de farine pouvant être achetées par les boulangers ne sont plus rationnées. Chaque boulangerie est par ailleurs dotée de 2 lecteurs de carte à puce de marque SMART.

### UNE REFORME MUREMENT REFLECHIE

Ce projet a été longuement réfléchi par les autorités égyptiennes. Il avait été imaginé dès 2003. Et le président Mohamed Morsi avait même annoncé sa future mise en place avec seulement 3 galettes à prix subventionné par personne. Il faut dire que les dernières tentatives d'augmentation du prix du pain s'étaient soldées par des émeutes. En 1977, le président Sadate avait été obligé d'annuler une augmentation du prix du pain suite à de violentes émeutes. Et en 2011, lors de la révolution qui a entraîné la chute de Hosni Moubarak, les manifestants scandaient « Pain, liberté,

justice sociale ». C'est dire si le sujet est sensible. L'utilisation de cartes à puces a d'abord été testée dans les villes de Port-Saïd et d'Ismaïlia dès janvier 2013 avant d'être élargie aux autres provinces.

Maintenant que les derniers gouvernorats ont été concernés par la réforme, c'est 69 millions d'Égyptiens sur 86, soit 80% de la population, qui utilisent cette carte à puce. Résultats, dans les premières villes où la réforme a été lancée, les subventions ont été réduites de 30%. Quant au sac de farine de 50 kilo, il est passé de 16 livres Égyptiennes à 155 (1).

La majorité des consommateurs sont satisfaits et ne tarissent pas d'éloges quant à cette réforme décidée par Sissi.

« Cela marche maintenant. Que Dieu bénisse Sissi » lance à l'envoyée spéciale du journal Le Monde (2) Zeinab une vieille dame en sortant d'une boulangerie du quartier pauvre d'Imbaba au Caire.

### « ON NE SUBVENTIONNE PLUS LE PRODUIT, MAIS LES PERSONNES »

Cependant, il existe encore quelques dysfonctionnements. Al-Ahram relate « Nous sommes quatre dans la famille alors que trois seulement figurent sur la carte de subvention, ma fille de 8 ans n'est pas inscrite » explique Rawya mère au foyer. Mahmoud Sayed, responsable d'une famille de six personnes, réclame au moins 8 galettes par jour pour manger à sa faim. « Doit-on prendre le petit-déjeuner, le déjeuner ou le dîner ? » se demande-t-il ironiquement. En outre, le programme n'a pas prévu qu'un lot de 5 000 galettes par mois au prix subventionné et par boulangerie pour les personnes ne possédant pas encore de carte. Mais la demande est supérieure à ce quota. Et des migrants tels ces ouvriers journaliers d'un autre gouvernorat venus travailler au Caire sont obligés d'acheter le pain au prix fort. « Les plus riches peuvent s'en sortir. Ils mangent de tout mais les familles nombreuses et les pauvres ne le pourront pas » lance Oum Shahd au journaliste d'Al-Ahram.

Pour Mahmoud Diab, porte-parole du Ministère égyptien de l'Approvisionnement : « on ne subventionne plus le produit, mais les personnes ». Une maxime que les décideurs Algériens devraient considérer. L'étude du cas égyptien est à étudier. Rappelons que la dotation de cartes à puce a concerné 69 millions d'Égyptien. Il s'agit là d'un bel exploit.

Par ailleurs, le montant des subventions économisé pourrait être affecté à la production. On peut imaginer ainsi une augmentation des prix à la production ou des subventions pour l'emploi de techniques plus modernes

(irrigation d'appoint, semis-direct).

Hebdo en ligne. Marwa Hussein. 16.07.2014.

(2) « En Egypte, la révolution silencieuse du pain ». Le Monde Economie. Moina Fauchier-Delavigne. 14.04.2015

NOTES :

(1) « Pain : la rationalisation mal comprise ». Al-Ahram .



